

## **DEC193184INP**

Décision portant nomination de M. Jean-Sébastien Tanzilli en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition de la directrice de l'Institut de physique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Sébastien Tanzilli, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi des technologies quantiques, et notamment la participation française au « Future and Emergin Technologies (FET) Flagship ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Sébastien Tanzilli demeure affecté à l'UMR7010 – Institut de physique de Nice (INPHYNI) – Parc Valrose – 28 Avenue Valrose – 06108 Nice Cedex 2.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2020

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl

